



Message phyto fraise n°2026-1 Janvier 2026

FONTELIS : retrait d'AMM

Nous vous informons le retrait du FONTELIS, produit à base de Penthiopyrad, utilisé contre la pourriture grise sur fraisier.

Produit	Date de fin de commercialisation	Date de fin d'utilisation
FONTELIS	30/04/2026	31/10/2026

Source : ANSES « décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique » n°2025-2635

NIMROD : modification des conditions d'emploi

Le fongicide **NIMROD** produit à base de Bupirimate, est **dangereux pour les pollinisateurs**, les **modifications d'emploi sont les suivantes** :

- Pas d'utilisation en période de floraison d'une culture attractive majeure, en plein champ ou sous abris ouvert ni sur les zones de butinages.
- Utilisation possible sur les cultures conduites sous serre et abris **fermés**, mais en rendant l'abri inaccessible aux pollinisateurs.

Source : ADAMA courrier du 12/12/2025

Arrêté abeille : Evolution des conditions d'applications des fongicides, herbicides et adjuvants

A partir du 1^{er} janvier 2026, les fongicides, herbicides et adjuvants sont soumis à la même réglementation que les insecticides et les acaricides. Les firmes phytosanitaires ont déposé des dossiers sur l'impact de leurs produits envers les insectes pollinisateurs. L'ANSES est en cours d'expertise. En attendant leurs retours, tout produit classé SPE 8 est inutilisable en période de floraison sur la culture, sauf si application de ce produit dans un abri fermé à tout pollinisateurs et en dehors la période de floraison de la culture. Si la culture est classée mineure sur la liste de la DGAL, l'application de produit doit être réalisée durant la plage horaire des 2 heures qui précèdent et les 3 heures qui suivent l'heure du coucher du soleil.

La fraise est une culture majeure, la framboise est une culture mineure.

Avant toute utilisation d'un produit phytosanitaire, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

Rédaction : Elise Le Pautremat (CA 84- n° agrément conseil phyto entreprise : IF01762), Myriam Carmentran Délias (CA 47 – n° agrément conseil phyto entreprise : AQ01540), Marion Turquet et Christophe Carmagnat (Invenio – n° agrément conseil phyto : OF-0084-21222) et Hugo Chevalon (AOPn Fraises de France – n° agrément conseil phyto : OF-0000-87853).

Diffusion : Paloma Nieto (AOPn Fraises de France).

Renseignements complémentaires : elise.lepautremat@vaocluse.chambagri.fr

Partenaires financiers :

